

**Compte-rendu de la réunion
de la Commission Mixte FFMN UFOLEP SAM-CLAP**

du 23 janvier 2016
au siège de l'UFOLEP 92
24 boulevard de Seine 92000 NANTERRE

Présents:

FFMN:

Serge DUCRUIT, président
Robert DEMANGEON directeur technique
(classe NS) Maquettes
Philippe MOREL directeur technique (Classe
M) vitesse

UFOLEP:

Guy AILLAUD responsable C.N.S. modélisme
Sam-Clap
Georges ROCHE chargé de communication CNS
Sam-Clap

➤ **Préambule.**

Les participants à la réunion font une présentation rapide de leurs secteurs d'activité. Guy AILLAUD rappelle le domaine de compétences de la Commission Nationale Sportive qui agit par délégation du Comité Directeur National (élus) pour ce qui relève du domaine strictement sportif et réglementaire de l'activité ; les décisions politiques relevant du CD élu.

Robert DEMANGEON présente son club de Saclay (78) et en profite pour dire sa totale adhésion à l'éditorial de Guy AILLAUD dans *La Lettre de Sam* qui évoque les expériences menées avec des enfants dans les TAP. Il explique que plusieurs parents prennent une adhésion et une licence au club en même temps que leur enfant et se félicite qu'ainsi des maquettes de début soient des réalisations familiales. Les clubs de modélisme ne sont pas des garderies où l'on emmène son enfant qu'on vient rechercher 3h après.

Philippe MOREL du club de Gonesse (95) relate les difficultés pour les clubs de convaincre les élus locaux pour l'utilisation des bassins et plans d'eau en Ile-de-France ainsi que pour héberger les ateliers de construction dans des locaux municipaux. Il regrette la perte de vitesse des effectifs dans cette catégorie, à l'UFOLEP on ne peut que faire le même constat.

Serge DUCRUIT s'inquiète du nombre croissant de clubs non affiliés (ou sauvages et pratiquant sans assurance). En outre, il suggère qu'on fasse des rappels fréquents aux clubs des dates de renouvellement de leur affiliation (le même constat est fait à l'UFOLEP).

Georges ROCHE évoque le problème rencontré par des machines-outils devenues hors normes (à peine âgées de 10 ans et en parfait état) dans certains clubs qui n'ont pas les finances nécessaires au renouvellement de ce matériel. Ceux-ci se posent des questions sur leur avenir. .

➤ **Convention FFMN/UFOLEP.**

Guy AILLAUD rappelle le texte de la convention signée le 9/12/2009 dans les locaux de l'UFOLEP entre Jean DIDIER alors président de la FFMN et Philippe MACHU président de l'UFOLEP. Cette convention était une réactualisation de la précédente convention qui datait de 1996.

Lors des rencontres amicales entre des licenciés des deux fédérations, le responsable du club organisateur est tenu de vérifier les licences des participants afin de s'assurer de leur validité et pour certains de leur possession !

À l'UFOLEP l'organisateur d'une rencontre doit prendre une assurance temporaire (R.A.T) qui couvre les participants non affiliés (à moins que leur assurance ne couvre ce risque). Les licenciés FFMN peuvent participer à toutes les rencontres UFOLEP sauf aux Critériums Nationaux.

La loi sur le sport spécifie qu'une fédération n'a pas le droit d'imposer son assurance en même temps que la délivrance de la licence, elle peut proposer cette couverture, mais ne peut l'exiger. Dans ce cas le licencié devra apporter la preuve que son assurance le couvre bien pour les activités modélistes, y compris en compétition.

Serge DUCRUIT dit qu'il va veiller à harmoniser ce type de fonctionnement équivalent à une R.A.T. UFOLEP-APAC avec les licences temporaires prises à la FFMN. Il évoque le problème posé par la licence FFMN inter-région non valable hors de la région où elle a été délivrée.

➤ **Règlementation Voile RC.**

Les règlements des deux fédérations sont en harmonie, suite aux modifications apportées après la réunion de 2014.

Les rencontres inter-fédérations se passent toujours très bien et sont très riches en échanges entre les participants.

➤ **Règlementation Racers.**

Guy AILLAUD donne le règlement UFOLEP que les participants relisent. Les membres de la FFMN constatent le peu de différence avec les leurs. Philippe MOREL confirme que les catégories « Libre » et « Éco BL » sont semblables aux catégories « Mono » et « Mini Éco » de la FFMN, à part la puissance des accus qui n'est pas limitée en UFOLEP.

Les rencontres organisées par les deux fédérations seront donc accessibles à tous les licenciés. Pour mémoire la longueur des racers « Mini Éco » est limitée à 45cm (ce qui n'est pas un problème majeur) selon la norme internationale Naviga.

➤ **Règlementation Maquettes.**

Les jugements statiques des maquettes diffèrent légèrement dans les deux fédérations. À l'UFOLEP, des volontaires se réunissent dans une salle où sont exposés les modèles avec les documents techniques (caractéristiques, plans et photos). Selon les règlements, sont notés: le type de construction, l'accastillage, le réalisme visuel, la qualité de finition, la présentation de la maquette sur l'eau et le respect de l'allure d'évolution. Robert DEMANGEON confirme que la FFMN juge les modèles présentés d'une façon similaire, à part l'allure du modèle en évolution, (Serge DUCRUIT regrette que certains de leurs adhérents puissent présenter une péniche avec une allure de hors bord) Robert DEMANGEON proposera cet ajout aux règlements FFMN.

Autre point qui diffère : lors des épreuves de navigation un seul candidat évolue sur le parcours à la FFMN alors que plusieurs peuvent évoluer ensemble lors des rencontres UFOLEP (dépendant du nombre de juges disponibles). La difficulté de l'exécution de la figure en forme de trèfle est souvent trop grande pour les pilotes débutants. La notation est plus simple à la FFMN : 100 points pour le statique et 100 points pour la navigation. Le classement diffère entre juniors et adultes.

À la FFMN, le jugement des maquettes vapeur est spécifique : 200 points statiques et 100 points navigation, cette exception est justifiée par la complexité des équipements d'un modèle à vapeur.

La FFMN a également une réglementation spécifique aux voiles anciennes. Ce sont à la fois des voiliers et des maquettes. Il existe deux catégories, une « Loisir » et l'autre Maquettes Voiles ».

Robert DEMANGEON remet le règlement international Naviga (en anglais) à Guy AILLAUD; ce règlement servant de référence pour les différentes jauges. Il nous a communiqué, dès retour chez lui, le texte en français, que Guy AILLAUD a transmis à tous les membres de la CNS.

➤ **Modélisme et handicap.**

Suite à la demande de la Fédération Française Handisport et de la Handiligue (le service handicap de la Ligue de l'Enseignement), le Sam-Clap 31 va développer du matériel de radiocommande adapté à de jeunes handicapés moteurs qui pourront ainsi participer à des rencontres de modélisme naval. L'IRIT (Institut de Recherche en Informatique de Toulouse) a pour projet de réaliser une interface qui permettra à ces jeunes de piloter des modèles réduits.

L'UFOLEP, comme la FFMN, souhaite développer ce type de rencontres où des équipes mixtes de jeunes pourront se confronter aux autres skippers de régates de voiliers RC.

➤ **Calendriers.**

Les deux fédérations se communiquent leurs calendriers.

L'ordre du jour étant épuisé, les participants lèvent la séance.

Le secrétaire de séance:
Georges ROCHE